Département de la Meuse Arrondissement de Bar-le-Duc

COMMUNE DE COUSANCES-LES-FORGES

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 03 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Cousances-les-Forges s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. THIRION Francis, Maire.

Présents : M. THIRION Francis, Maire ; Mrs, Mmes HACQUART Christophe, FAMECHON Laurence, BRASI Claudine, BRAY Éric, WAHL Marlène, CAILAC Thierry, BREUX Lionel, COUTURE Isabelle, MASSON Sébastien, GOUVERNET Gérard, MALTHIERY Delphine, SIMON Danielle
Procurations : M. DUPONT Régis donne procuration à Mme FAMECHON Laurence
Mme JAMAR Thérèse donne procuration à M. HACQUART Christophe
Mme MANZONI Marie-Thérèse donne procuration à M. THIRION Francis
Mme FONTAINE Nadine donne procuration à M. CAILAC Thierry
M. DROUFFE Yann donne procuration à M. BREUX Lionel
M. COLLIN Christophe donne procuration à Mme MALTHIERY Delphine

Mme COUTURE Isabelle a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.
Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.
Le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 juin 2026 est approuvé à l'unanimité et signé par la secrétaire de séance et le Maire.

Monsieur Francis THIRION, maire donne lecture du courrier de la Préfecture acceptant la démission de Madame Bernadette LORIN et installe de ce fait Madame Danielle SIMON.

ORDRE DU JOUR :
2026-056 : Construction d'une boulangerie : avenants,
2026-057 : Ateliers municipaux : climatisation,
2026-058 : Acquisition des parcelles AB n°260 et n°409 : 36 rue André Lebland,
2026-059 : Location d'une salle à l'ancienne mairie de Cousancelles,
2026-060 : Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal de la commune de Cousances-les-Forges,
2026-061 : Election d'un membre siégeant au Centre Communal d'Action Sociale,
2026-062 : Répertoire électoral unique : désignation de deux membres à la commission de contrôle,
2026-063 : Nomination de représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,
2026-064 : Désignation d'un membre du Conseil municipal pour l'instruction et la signature d'une autorisation d'urbanisme déposée par le Maire pour son compter personnel,
2026-065 : Désignation d'un membre suppléant au Syndicat des Eaux Sud Meuse,
2026-066 : Remboursement d'achats,
2026-067 : Aménagements urbanistiques et paysagers,
2026-068 : Budget commune : décision modificative n°2,
2026-069 : Budget annexe local commercial boulangerie : décision modificative n°1,
2026-070 : Local commercial boulangerie : amortissements,
Questions diverses.

1. COMMANDE PUBLIQUE
2026-056 : CONSTRUCTION D'UNE BOULANGERIE : AVENANTS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte**,**

- l'avenant n°2 pour la construction d'une boulangerie présenté par l'Entreprise SIMCO titulaire du lot 02 gros œuvres façades d'un montant de 2.980 € HT soit 3.576 € TTC, portant le marché à la somme de 217.450 € HT soit 260.940 € TTC,

- l'avenant n°2 pour la construction d'une boulangerie présenté par l'Entreprise FM2C titulaire du lot 06 plomberie-CVC d'un montant de 516,00€ HT soit 619,20€ TTC portant le marché à la somme de 45.973,10€ HT soit 55.167,72€ TTC,

- l'avenant n°2 pour la construction d'une boulangerie présenté par l'Entreprise ELECTRICITE MARCEL titulaire du lot 07 électricité d'un montant de 3.533 € HT soit 4.239 € TTC, portant le marché à la somme de 36.694€ HT soit 44.032,82 € TTC.

Et autorise Monsieur le Maire à signer les avenants et tous les documents relatifs aux dossiers ; précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe « Local commercial boulangerie » à l'article 2131 « Bâtiments ».

1. COMMANDE PUBLIQUE
2026-057 : ATELIERS MUNICIPAUX : CLIMATISATION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la réalisation de travaux de climatisation dans les ateliers municipaux (salle de convivialité et la partie atelier) et de confier à la SAS FM2C de Cousances-les-Forges les travaux ; accepte le devis de la SAS FM2C d'un montant de 6.270 € HT soit 7.524 € TTC.

Et autorise Monsieur le Maire à signer le devis et tous les documents relatifs au dossier ; précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget à l'article 2131 « Bâtiments publics », opération 35 travaux bâtiment mairie.

3. DOMAINE ET PATRIMOINE
2026-058 : ACQUISITION DES PARCELLES AB N°260 ET N°409 : 36 RUE ANDRE LEBLAND

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir les parcelles AB n°260 et AB n°409 correspondants au 36 rue André Lebland à Cousances-les-Forges auprès de Mme ROYER Marie-Christine et les héritières de Mme MARCHAL Annick dans le cadre d'une réserve foncière ; fixe le prix d'achat à 60.000€ hors frais de notaire.

Et précise que les frais de bornage, les frais de notaire et les éventuels autres frais sont à la charge de la commune ; autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié, les documents de bornage et tous les documents relatifs à cette acquisition ; précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

3. DOMAINE ET PATRIMOINE
2026-059 : LOCATION D'UNE SALLE A L'ANCIENNE MAIRIE DE COUSANCELLES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas louer la seconde salle à l'étage de l'ancienne mairie de Cousancelles ; charge Monsieur le Maire d'en informer la personne.

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
2026-060 : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COUSANCES-LES-FORGES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales, d'adopter le règlement intérieur du conseil municipal de Cousances-les-Forges qui est annexé.

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
2026-061 : ELECTION D'UN MEMBRE SIEGEANT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit Madame Laurence FAMECHON comme membre du Centre Communal d'Action Sociale.

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
2026-062 : REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE : DESIGNATION DE DEUX MEMBRES A LA COMMISSION DE CONTRÔLE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit Madame COUTURE Isabelle et Madame WAHL Marlène comme membre de la commission de contrôle pour la liste majoritaire.

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
2026-063 : NOMINATION DE REPRESENTANTS A LA COMMISSION LOCAL D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme Monsieur Régis DUPONT comme représentant titulaire à la CLECT et Monsieur Gérard GOUVERNET comme représentant suppléant à la CLECT.

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
2026-064 : DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'INSTRUCTION ET LA SIGNATURE D'UNE AUTORISATION D'URBANISME DEPOSEE PAR LE MAIRE POUR SON COMPTE PERSONNEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne madame Claudie BRASI, conseillère municipale pour signer la décision à intervenir concernant la demande d'autorisation d'urbanisme susvisée ; précise que la décision sera transmise à la Communauté de communes des Portes de Meuse.

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
2026-065 : DESIGNATION D'UN MEMBRE SUPPLEANT AU SYNDICAT DES EAUX SUD MEUSE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit Monsieur Yann DROUFFE en qualité de délégué suppléant auprès du Syndicat des Eaux Sud Meuse.

7. FINANCES LOCALES
2026-066 : REMBOURSEMENT D'ACHATS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de rembourser à Madame Laurence FAMECHON, adjointe au maire la somme de 60,24 € TTC suite à des achats réalisés au magasin E. LECLERC de Saint-Dizier. Et charge Monsieur le Maire effectuer le mandat de paiement ; précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

1. COMMANDE PUBLIQUE

2026-067 : AMENAGEMENTS URBANISTIQUES ET PAYSAGERS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'effectuer les travaux d'aménagements urbanistiques et paysagers sur l'année 2026 ; accepte les devis présentés par la société EUROVIA de Saint-Dizier : voirie et parking ancien presbytère, rue du Château 39.000 € HT soit 46.800 € TTC, aménagement du haut de la rue du Paradis pour 24.000 € HT soit 28.800 € TTC, aménagement du haut de la côte de la Bobotte pour 34.000 € HT soit 40.800 € TTC, aménagement la Tannerie pour 7.281 € HT soit 8.737,20 € TTC ; place de l'ancienne mairie 3.300 € HT soit 3.960 € TTC, côte de la Bobotte 2.856 € HT soit 3.427,20 € TTC ; précise que le montant total des travaux d'aménagements urbanistiques et paysagers est de 110.437 € HT soit 132.524,40 € TTC.

Et approuve le plan de financement suivant : Total des dépenses en HT : 110.437 € - Subvention GIP (80%) : 88.349,60 € - Autofinancement : 22.087,40 € ; sollicite le GIP Objectif Meuse au titre de la mesure 5.01 Aide à l'aménagement urbanistique et paysager des communes,

Et autorise Monsieur le Maire à signer les devis et tous les documents relatifs au dossier et à déposer le dossier de demande de subvention ; précise que les crédits seront inscrits au budget 2026 à l'article 2151 « Réseaux de voirie », opération 17 Travaux de voirie.

7. FINANCES LOCALES

2026-068 : BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°2 suivante :

Section d'investissement en dépenses :
Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : Article 2151 « Réseaux de voirie » - opération 17 « Travaux de voirie » --8.500€ - Article 2183 « Matériel informatique » - opération 25 « Matériel informatique » 500€ - Article 2131 « Bâtiments publics » - opération 35 « Travaux bâtiment mairie » 8.000€.

Section de fonctionnement en dépenses :
Chapitre 011 « Charges à caractère général » : Article 60612 « Energie électricité » - 6.000€ - Article 6161 « Multirisques » 3.500€ - Article 6284 « Redevances pour services rendus » 600€ - Article 6288 « Autres services extérieurs » 1.900€.

7. FINANCES LOCALES

2026-069 : BUDGET ANNEXE LOCAL COMMERCIAL BOULANGERIE : DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°1 suivante :

Section d'investissement en dépenses :
Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : Article 2131 « Bâtiments » 70.000€ - Article 2181 « Installations générales, agencements, aménagements divers » 2.000€.

Section d'investissement en recettes :
Chapitre 13 « Subventions d'investissement reçues » : Article 1311 « Etat et établissements nationaux » 300.000€ - Article 1316 « Autres établissements publics locaux » 200.000€.
Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » : Article 1641 « Emprunts en euro » - 428.000€.

7. FINANCES LOCALES

2026-070 : LOCAL COMMERCIAL BOULANGERIE : AMORTISSEMENTS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe pour le budget annexe « Local commercial boulangerie » soumis à la nomenclature M4, les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles comme suit :

Article comptable	Intitulés	Durée d'amortissement
2031	Frais d'études	2 ans
2033	Frais d'insertion	2 ans
2131	Bâtiments	10 ans
2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	5 ans

Et fixe pour le budget annexe « Local commercial boulangerie » soumis à la nomenclature M4, la durée de reprise de subventions des article 1311 à 1318, à 10 ans ; applique la méthode d'amortissement linéaire ainsi que pour les reprises de subventions à partir du 1er janvier de l'année suivante l'acquisition, la construction et l'encaissement des subventions ; précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe « Local commercial boulangerie ».

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe que la commune est placée au niveau « alerte renforcée » sècheresse.
- Monsieur Eric BRAY informe que le feu d'artifice avec retraite aux flambeaux, restauration et bal auront lieu le 31 octobre dans le cadre de la RANDOWEEN organisée par l'Amicale des Sapeurs-pompiers avec restauration et bal.
- Madame Claudine BRASI demande une précision sur le nombre d'adjoints. Vu la délibération du 26 juin, le nombre est fixé à 3 adjoints. Elle signale à nouveau le trou, rue du Château.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50

Madame Isabelle COUTURE
Secrétaire

Monsieur Francis THIRION
Maire